

RÈGLEMENT DE LA COURSE

ÉPREUVE

Course en relais par équipe de 2 ou 3 concurrent(e)s, organisée le Samedi 29 Septembre 2018 sur le terrain espace vert du val de Vire.

Départ : 13h - Arrêt de la course : 16h - Résultats : 16h30

La course est ouverte à toute personne de plus de 16 ans (sauf JSP).

Présenter, à la date de l'épreuve, une licence de l'année en cours ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition datant de moins de 6 mois.

Pour les mineurs, joindre obligatoirement une autorisation parentale. (Formulaire disponible sur www.pompierstvire.fr)

Course sur un circuit fermé d'environ 2000 mètres en terrain varié pendant 3 heures, comportant un passage obligatoire devant un point de contrôle de comptage des tours et une zone de remplacement.

⚠ Port du casque OBLIGATOIRE ⚠

CLASSEMENT

1 récompense pour les trois 1^{ères} équipes de chaque catégorie (sous réserve d'avoir 5 équipes dans la catégorie, auquel cas SEULE la 1^{ère} équipe sera récompensée).

> Duo

> Trio

> Entreprise ou corporation (Joindre l'attestation disponible sur www.pompierstvire.fr)

> JSP de même section (Joindre le formulaire d'autorisation parentale disponible sur www.pompierstvire.fr)

> Mixte

> Féminines

L'équipe déclarée gagnante sera celle ayant parcourue le plus grand nombre de tours dans sa catégorie au terme des 3 heures.

L'équipe ayant parcourue le plus grand nombre de tours toutes catégories confondues remportera le Trophée « La VIROISE » (trophée à remettre en jeu l'année suivante et définitivement remporté après 3 victoires).

En cas d'ex-æquo au nombre de tours, l'heure d'arrivée la moins tardive déterminera l'équipe gagnante.

La course étant arrêtée à 16 heures, toutes les équipes passées devant la caravane de pointage avant 16 heures doivent finir leur tour.

La différence de catégorie d'âge n'est pas prise en compte pour cette épreuve.

CHANGEMENTS

Le premier relayeur doit obligatoirement faire 2 tours complets avant son remplacement, toutefois en cas d'incident mécanique dans le premier tour, le concurrent est autorisé à changer de VTT dans la zone de remplacement pour effectuer le second tour.

Ensuite, les concurrents sont libres de se remplacer autant de fois qu'ils le désirent, obligatoirement dans la zone de remplacement. En cas d'incident mécanique le concurrent doit finir son tour avec son VTT pour effectuer le changement dans la zone de remplacement.

INSCRIPTIONS

Le règlement s'élève à 22€ par duo et 33€ par trio.

Pas d'inscription sur place.

Flyer d'inscription, attestation et autorisation parentale téléchargeables sur le site internet : www.pompierstvire.fr

PLAQUES VTT

Retrait des plaques à partir de 12h sur le site

ACCÈS

Rue de la Sorrière - PARKING : Entreprise TECAL

INFORMATIONS

Aire de lavage Vélo

Pas de douche prévue

Buvette et restauration sur place

